

## Restauration du *Décalogue* de **Châtillon-sur-Loire** (Loiret)

Le mobilier du temple de Châtillon-sur-Loire (Loiret), dont l'aménagement remonte au premier quart du XIXe siècle, comprend un objet beaucoup plus ancien et, à l'échelle de la France, d'une insigne rareté. Il s'agit d'un tableau peint sur toile figurant le texte des Tables de la Loi ou *Décalogue*. Cette œuvre hors du commun offre plusieurs particularités. D'abord la date portée dans le bord inférieur droit : 1636. Ensuite, le fait qu'elle met en scène non pas un ou deux personnages, cas les plus fréquents, mais trois : Moïse, au centre, tenant un bâton et une banderole blanche où se détachent, en lettres d'or, la mention : *«LES DIX COMMANDEMENS DE LA LOY DE DIEU»* ; le grand prêtre Aaron, à gauche, reconnaissable à son costume et qui porte un objet ressemblant à un encensoir; à droite, Josué, vêtu en soldat romain et portant une lance.

Dernière particularité remarquable, le caractère décoratif de cette œuvre où les personnages sont campés dans des attitudes animées et où un paysage assez élaboré apparaît en arrière-plan. Selon la tradition, ce décalogue proviendrait de l'ancien temple de Châtillon, élevé en 1596, qui avait été le troisième temple bâti en France et qui fut l'un des premiers à être démoli, le 9 mars 1684. Si tel était le cas, il constituerait un précieux témoignage de la décoration d'un temple réformé français avant la Révocation de l'édit de Nantes, le 18 octobre 1685. Quoi qu'il en soit, son incontestable intérêt lui a valu de bénéficier d'une mesure de classement au titre des Monuments historiques en 1996.

L'état de conservation du tableau laissait beaucoup à désirer en 2009 (fig. 1). Encrassée, la couche picturale était recouverte d'un verni chanci et jauni. La toile qui en constitue le support était distendue et ses bords commençaient à s'effilocher. Quant au cadre du tableau, il montrait des signes d'attaques d'insectes et sa mouluration présentait des lacunes (fig. 2). Ternie et empoussiérée, sa dorure à la feuille d'or était, elle aussi, très altérée. La restauration qui s'imposait fut menée à bien en 2010. S'agissant d'un Monument historique, l'opération fut confiée à deux restaurateurs qualifiés, aptes à mettre en œuvre les règles de déontologie s'appliquant en pareil cas : Valérie Trémoulet pour la peinture et Uwe Schaefer pour le cadre. Après un premier nettoyage puis l'allègement du vernis (fig.3), il est apparu que le tableau avait été recouvert par un nombre important de repeints, sans doute consécutifs à sa réinstallation dans le temple actuel. Ceux-ci affectent notamment le texte, où le septième commandement, «tu ne paillarderas point» a été corrigé, signe des temps, en : «tu ne commettras point d'impuretés» (fig. 4). Ces repeints anciens, qui font partie de l'histoire de l'œuvre, ont été scrupuleusement conservés. De même, le châssis, qui n'était plus en mesure d'assurer une tension correcte de la toile, n'a pas été éliminé, mais fixé au dos du châssis de restauration qui lui a été substitué (fig. 5). Par ailleurs, des greffes ont été opérées sur le cadre dont le bois a été consolidé et traité. Enfin, des raccords de dorure à la feuille d'or ont été effectués, ceci dans le strict respect de la technique d'origine.

Au terme d'un travail long et minutieux, au cours duquel les restaurateurs se sont constamment efforcé de préserver l'intégrité de l'œuvre (fig.6), le *Décalogue* a été raccroché

à son emplacement originel où il s'offre à nouveau aux regards des visiteurs du temple de Châtillon.

## Gilles Blieck, Conservateur des Monuments historiques -DRAC Centre



Fig. 1–Le *Décalogue* de Châtillon-sur-Loire avant restauration.



Fig. 2- Châssis en cours de dépose, détail du bord inférieur senestre.



Fig. 3- Vernis en cours d'allègement (témoin laissé en place à gauche de la photo).



Fig. 4- Technique employée pour alléger le vernis recouvrant les lettres dorées.



Fig. 5- Fixation du châssis ancien sur le châssis de restauration.



Fig. 6- Le *Décalogue* de Châtillon-sur-Loire après restauration.

## Clichés V. Trémoulet.